Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2016-479** **08/06/2016**

Date de mise en application : 08/06/2016
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 07/07/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de directeur(trice) régional(e) adjoint(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur(trice) régional(e) adjoint(e)

de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France)

(JO du 8 juin 2016)

Un emploi de directeur(rice) régional(e) adjoint(e), de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Hauts-de-France est déclaré susceptible d'être vacant. Sa résidence administrative est fixée à Amiens.

Placé(e) sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'elle (il) assiste, la (le) directeur(rice) régional(e) adjoint(e) participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

Cet emploi est classé en groupe IV au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.

Les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret du 31 mars 2009 modifié.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. François BONNET (tél. : 03 22 33 55 01), directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de la Secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.